

D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Sainte-Anne-sur-Vilaine



S'ORGANISER POUR ÊTRE PRÊT

SOMMAIRE

La commune face aux risques	2
Le DICRIM	3
Risque « Inondation »	4
Risque « Sismique »	5
Risque « Météorologique »	6
Risque « TMD »	7
Informations utiles	8



LA COMMUNE FACE AUX RISQUES

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un **risque majeur** existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux.



Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

- **sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants,
- **sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.



inondation



sismicité zone 2



phénomène lié à l'atmosphère



transport de marchandises dangereuses

S.E.R.V.I.C.E. I.N.F.O.R.M.A.T.I.O.N.S.

En cas de déclenchement de l'alerte :

Trois règles d'or à ne jamais oublier.



Suivez les consignes.



Tenez-vous informés en écoutant la radio.



Ne saturez pas le réseau téléphonique.

L'information préventive

Un des moyens essentiels de la prévention est l'adoption par les citoyens de **comportements adaptés aux menaces**. La loi du 22 juillet 1987 a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (article L.125.2 du Code de l'environnement).

Dans ce cadre, le Maire élabore son **document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**. Ce document présente les mesures de prévention et les mesures spécifiques prises en vertu des pouvoirs de police du Maire.

Le Plan Communal de Sauvegarde

La municipalité a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout **les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour permettre au Maire de répondre au mieux à tout événement majeur**.

Le **PCS** est une obligation réglementaire suite à l'approbation du PPRI moyenne vulnérabilité.

Pour cela, il prévoit l'organisation interne à la commune (« le Poste de Commandement Communal »), la coordination avec les services de l'Etat et recense tous les moyens dont dispose la commune.



LE DICRIM

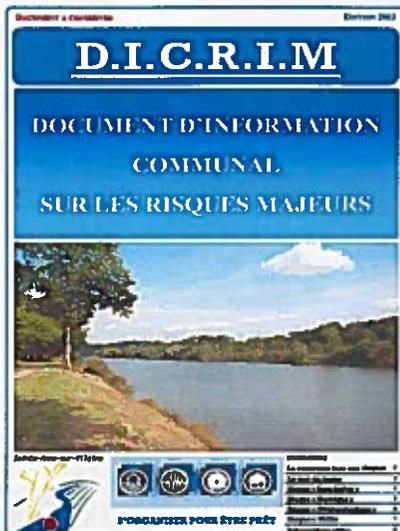
Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré en associant l'ensemble des intervenants dans le domaine qui permet de recenser, d'identifier, de cartographier les risques majeurs encourus sur la commune.

Ce DICRIM vous donne parallèlement les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement lié à ces risques, mais aussi vous rappelle les actions à mener afin de réduire au mieux leurs conséquences.

En cohérence avec ce DICRIM, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'évènements majeurs.

Le DICRIM est un document que nous vous invitons à lire attentivement et à *conserver soigneusement*, non pas à portée de main, mais dans un lieu où il ne sera pas oublié.

Attention, le DICRIM ne doit pas vous faire oublier tous les autres risques de la vie courante auxquels vous devez tous rester attentifs.



S
O
N
O
R
G
A
N
I
S
M
E
P
O
U
R
Ê
T
R
E
P
R
Ê
T

Equipements à avoir en permanence chez soi :



1 radio portable avec piles de rechange.



1 lampe de poche avec piles.



Des bouteilles d'eau potable.



Ses papiers personnels.



1 trousse à pharmacie et les médicaments urgents.

- Des couvertures,
- Des vêtements de rechange,
- Du matériel de confinement.

(rouleaux adhésifs large, serviettes, coton hydrophile...).

MOYENS D'ALERTE

Sur la commune

- Appels téléphoniques aux habitants dans les zones à risques,
- Porte à porte,
- Messages dans les boîtes aux lettres,
- Présence sur le terrain,
- Accueil physique et téléphonique en mairie,
- Affichage de message à la mairie et dans les commerces.



Risques Infectieux (pandémie...) :

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.
- Utilisez des mouchoirs jetables.
- Lorsque vous éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou un mouchoir en papier.
- Appelez votre médecin en cas de symptômes, et le 15 en cas d'urgence.





RISQUE « INONDATION »

DES L'ALERTE

- Se tenir informé de l'évolution de la situation.
- Rehaussez objets et mobiliers.
- Rassemblez l'indispensable.



PENDANT

- Se tenir informé de la montée des eaux.
- Ne vous engagez pas en zone inondée.
- Évacuez seulement si on vous en donne l'ordre.



APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer des que possible.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- S'assurer que l'eau du robinet est potable (Mairie).
- Faire l'inventaire des dommages.



PREPAREZ-VOUS POUR RÉPONDRE À LA SITUATION



Fermer les portes, les aérations.



Couper l'électricité, le gaz.



Montez à pied à l'étage.



Tenez-vous informés en écoutant la radio.



Ne saturez pas le réseau téléphonique.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.



RISQUE « SISMIQUE »

AVANT

Le tremblement de terre est un phénomène brutal.
Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

- S'informer sur le risque.
- Privilégier les constructions parasismiques.
- Repérer les points de coupure eau, gaz, électricité.
- Fixer les appareils et meubles lourds.
- Eviter de placer des objets lourds sur les étagères.
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT

- *A l'intérieur* : Se mettre à l'abri près d'un mur ou sous un meuble.
- *A l'extérieur* : S'éloigner de ce qui peut s'effondrer.
- *En voiture* : S'arrêter à distance des constructions ou des fils électriques et ne pas descendre.

APRÈS

- Ne pas téléphoner, laisser le réseau disponible.
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre.
- Ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Emporter les papiers personnels.
- Marcher au milieu de la chaussée.



Le Risque sismique est relativement faible dans la région (zone 2 faible) en comparaison avec les autres risques recensés sur la commune, mais celui-ci est tout de même présent et pris en compte dans les normes de construction des bâtiments.

BRETAGNE - ENVIRONNEMENT - AGRI - PÊCHERIE - FORÊTS - ÉNERGIE - DÉCHETS - SANTÉ - ÉQUIPEMENT



Couper l'électricité, le gaz.



Evacuez les bâtiments.



Abritez-vous sous un meuble solide.



Tenez-vous informés en écoutant la radio.



Eloignez-vous des bâtiments.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.

RÉNaSS

Réseau National de Surveillance Sismique

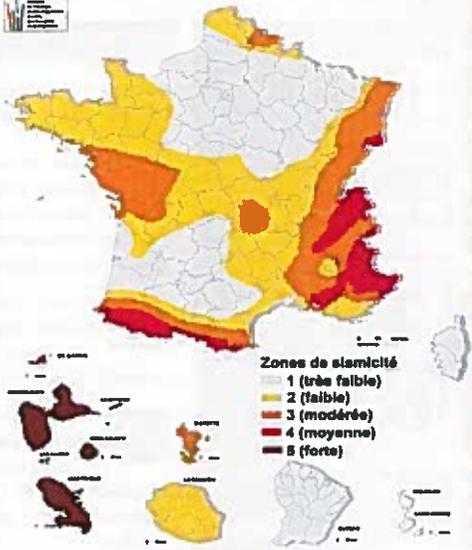
Le RÉNaSS est la fédération des réseaux régionaux de surveillance sismique.
<http://renass.unistra.fr/>



La diffusion d'alerte sismique en cas de séismes forts et/ou ressentis sur le territoire métropolitain français est effectuée par le CEA-LDG.
<http://www-dase.cea.fr>



Nouveau zonage sismique de la France





RISQUE « MÉTÉOROLOGIQUE »

Intempéries



Tempête



Neige et Verglas



S'informer du niveau d'alerte

www.meteo.fr

0 802 68 02 35



Écouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde « France Inter - FM 93.5 France Bleue Armorique - FM 103.1 »



Températures Extrêmes



Canicule



Grand Froid

- Maintenir votre maison à l'abri du froid ou de la chaleur.
- Donner des nouvelles à vos proches.
- Ne faites pas d'efforts physiques intenses.
- Se déplacer le moins possible.

Les personnes âgées, fragiles, isolées... inscrivez-vous sur le registre de la mairie.



Code couleur de la vigilance météorologique de Météo France



Vert Niveau 1
Pas de vigilance particulière



Jaune Niveau 2
Soyez attentifs; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Orange Niveau 3
Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Rouge Niveau 4
Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



1-877-878-7878



Gagnez un abri sûr.



Fermez portes, volets et fenêtres.



Tenez-vous informés en écoutant la radio.



Déplacez-vous le moins possible.



Rassemblez l'indispensable.



RISQUE « TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES »

LE PIPELINE

Le Pipeline de Donges/Vern est géré et appartient à Total Raffinage Marketing. Il transporte des hydrocarbures liquides entre deux sites industriels :

- ◆ la raffinerie de Donges, située en Loire Atlantique (44),
- ◆ le dépôt de Vern, situé à Vern-sur-Seiche (35).

Les produits transférés par le pipeline sont des produits « finis » ou « semi-finis » destinés à la commercialisation à partir du dépôt de Vern sur Seiche.

Il y a deux catégories de produits :

- ◆ Les essences : essences sans plomb,
- ◆ Les distillats moyens : les gazoles.

EN CAS DE FUITE

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer).
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

PENDANT

Dans tous les cas

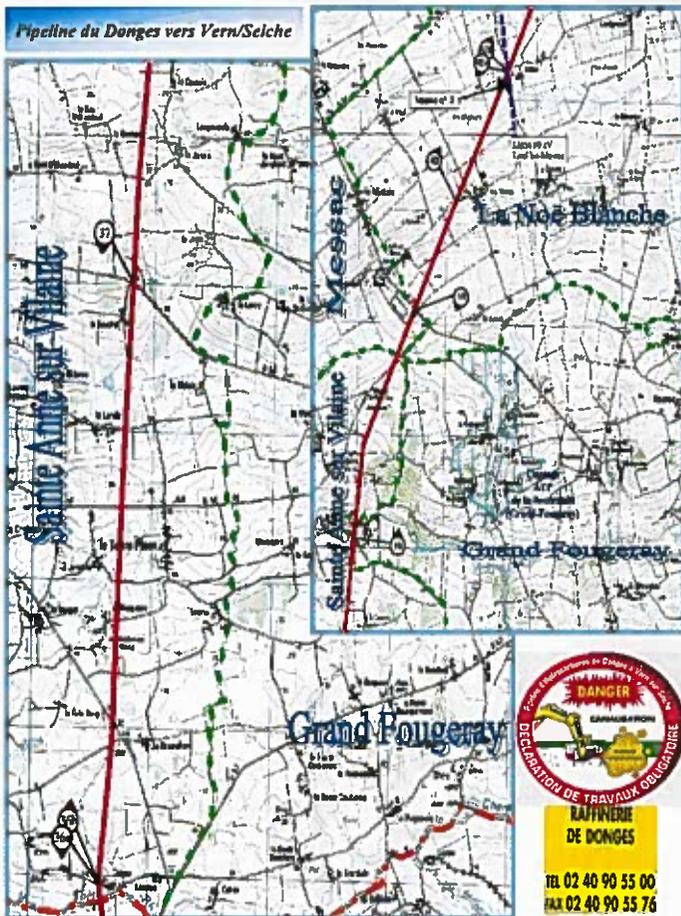
- se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

APRÈS

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.



Pipeline du Donges vers Vern/Seiche



ORGANISER POUR ATTEINDRE



Enfermez-vous dans un bâtiment.



Bouchez toutes les arrivées d'air.



Tenez-vous informés en écoutant la radio.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.



Ni flammes, ni cigarettes.



RAFFINERIE DE DONGES

TEL 02 40 90 55 00
FAX 02 40 90 55 76



Numéros utiles



12
112



SAMU 15



17



02.23.25.06.31



02.30.09.00.35



02.99.59.22.22



Préfecture 35
02.99.02.10.35



32.37



Conseil Général 35
02.99.02.35.35




Conseil Régional 35
02.99.27.10.10

Toujours avoir un annuaire à portée de main

Mairie de Sainte-Anne-sur-Vilaine



1 place de l'Eglise
35390 Sainte Anne sur Vilaine

Tél: 02.99.08.72.06
Fax: 02.99.08.64.92

Courriel : mairiesteannesurvilaine@wanadoo.fr
Site : www.sainte-anne-survilaine.com



S'ORGANISER POUR ÊTRE PRÊT



Suivez les consignes.



Tenez-vous informés en écoutant la radio.



Ne saturez pas le réseau téléphonique.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Où s'informer

Mairie : www.sainte-anne-survilaine.com

Préfecture 35 : www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Ministère de la santé : www.sante-sports.gouv.fr/

Ministère de l'environnement : www.developpement-durable.gouv.fr/

Risques majeurs : www.prim.net



Radios locales



FM 103.1 Mhz
02.99.67.35.35



FM 93.5 Mhz
01.45.24.70.00

Documents consultables

En Mairie :

- ↳ Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- ↳ Plan Grand Froid - Plan Canicule - Plan Iode.
- ↳ Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- ↳ Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI).
- ↳ Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).



En Préfecture :

- ↳ Plan ORSEC.
- ↳ Plan Grand Froid - Plan Canicule - Plan Iode.
- ↳ Plan de Prévention des Risques (PPR).
- ↳ Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).
- ↳ Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM).

